

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 13 (1925)

**Heft:** 202

  

**Artikel:** Quarante femmes sont élues à la nouvelle Diète prussienne

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-258490>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

différents partis politiques a varié; il a suivi plus ou moins l'accroissement ou la diminution du parti. Par exemple, sont nommées 17 femmes socialistes — au lieu de 10 élues en mai; 5 nationalistes allemandes — au lieu de 4; et seulement 2 communistes — au lieu de 5; tandis qu'il a été nommé exactement comme auparavant 2 populistes, 2 démocrates et 2 catholiques.

Quant aux députées elles-mêmes, j'ai du plaisir à dire que bien peu d'entre elles sont des visages nouveaux. La plupart des membres du Parlement précédent, femmes bien connues et politiciennes émérites, ont été réélues, et en plus quelques figures nouvelles. Je nommerai ici seulement les deux remarquables députées démocrates, Dr Bäumer et Dr Lüders, les députées nationalistes, M<sup>mes</sup> Müller-Otfried et Behm, M<sup>me</sup> Mende, populiste, M<sup>mes</sup> Dransfeld, Weber et Neuhaus, toutes trois catholiques; en outre, les leaders socialistes, M<sup>mes</sup> Juchasz, Bohm, Schuch, Sender et Pfülf et, *last but not least*, le champion célèbre du communisme, Clara Zetkin.

Ces députées, ainsi que leurs collègues, ont été nommées par leurs partis respectifs, et il est naturel qu'elles représentent leur parti et votent pour lui dans tous les débats purement politiques. Mais il est probable que les députées feront bloc entre elles quand il s'agira de questions sociales et morales, surtout de celles qui concerneront le bien de la famille et des enfants, ou la revendication des droits des femmes. Ainsi, l'on peut espérer que lorsque les brûlantes questions internationales laisseront un peu de place aux non moins importantes questions morales, lorsque ces dernières se présenteront, les députées feront bloc pour faire triompher leur point de vue, ainsi qu'elles l'ont fait souvent déjà et avec succès.

Le nouveau Reichstag devra résoudre plusieurs importantes questions de ce genre auxquelles les femmes semblent s'intéresser vivement. Un questionnaire de l'« Allgemeine deutsche Frauenvereine » a fait allusion à quelques questions pendantes qu'il importe de solutionner rapidement: il s'agit d'abord du projet de loi contre les maladies vénériennes, qui avait passé en dernière lecture au mois de juin 1923, mais avait été repoussé par le Reichsrat; ainsi que de la loi sur les débits — *Schankstättengesetz* — et de la question connexe de l'option locale, qui avait été présentée en première lecture en juin 1923, mais depuis lors a été étouffée par une Commission; il s'agit aussi de la loi sur la nationalité de la femme mariée et des restrictions et des démissions copieusement infligées aux femmes fonctionnaires des services publics.

Une feuille volante, ressemblant au questionnaire, mais d'une portée plus grande, a été distribuée par centaines de mille et adressée en outre à tous les candidats par les soins du Conseil national des femmes allemandes. Elle était intitulée: *Revendications féminines à l'occasion des élections au Reichstag et au Landtag*, et elle énumérait toutes les réformes que la Constitution avait garanties et que le gouvernement avait promises, mais qui s'étaient vues ou bien renvoyées aux calendes grecques, ou bien résolues de façon peu satisfaisante. Parmi ces nombreuses revendications, on peut citer celles concernant l'amélioration des conditions de vie du peuple en général et des enfants en particulier, ainsi que la position légale, l'éducation et la profession des femmes. Nous espérons sincèrement que le nouveau Reichstag vivra assez longtemps pour assurer au moins quelques-unes des plus importantes parmi ces réformes.

\* \* \*

## Quarante femmes sont élues à la nouvelle Diète prussienne.

Je reçois à l'instant la liste exacte des femmes élues membres de la Diète prussienne. Il n'y en a que 40, sur un total de 450 membres, au lieu des 46 femmes membres du précédent Parlement. Quant à leur répartition dans les différents partis, on ne peut que répéter ce qui a été dit sur ce sujet à propos du Reichstag allemand. Quinze femmes socialistes sont élues — au lieu des 20 de la Diète précédente; 10 nationalistes — au lieu de 5; 3 populistes — au lieu de 7; 8 catholiques — au lieu de 9; 2 communistes — au lieu de 4, et deux démocrates, comme précédemment.

Dresde, décembre 1924.

Marie STRITT.

## Le Congrès de Lyon<sup>1</sup>

Le Congrès national des Femmes françaises poursuit des buts élevés tant moraux que sociaux; il cherche aussi à décentraliser son activité et à établir des liens étroits entre Paris et la province. Aussi a-t-il convoqué à Lyon, les 18, 19 et 20 novembre 1924, un Congrès qui semble avoir été des plus intéressants, des plus instructifs et des plus réconfortants. Des personnalités féminines bien connues y assistaient, telles Lady Aberdeen, présidente du Conseil international; M<sup>me</sup> Avril de Sainte-Croix, présidente du Conseil national; M<sup>me</sup> Chaponnière-Chaix, ancienne présidente du Conseil international; M<sup>me</sup> Lippens, conseillère municipale de Bruxelles; M<sup>me</sup> Metaxa, déléguée de Grèce.

Dans les séances des Commissions, il se fit un travail extrêmement sérieux et fécond concernant l'assistance et la prévoyance sociales, l'éducation et l'hygiène, l'unité de la morale et la répression de la traite des femmes, ainsi que la législation et le travail, l'émigration et l'immigration, la paix, l'arbitrage et le suffrage. Ce ne furent pas des parlottes oiseuses, ces séances, mais bien un effort ardent, concentré, généreux, pour donner de meilleures conditions de vie et de travail à la femme et à la famille.

Il y eut aussi un meeting public où l'on parla éloquentement du rôle dévolu aux femmes dans la lutte contre l'alcoolisme, l'immoralité, la mortalité des petits enfants et d'autres plaies vives de notre système social. « M<sup>me</sup> Maria Vérone, dit le journal *la Française*, fit le bilan de ce que les femmes ont obtenu depuis qu'on s'occupe d'elles et montra comment, dès qu'a été votée une loi de vraie protection des droits féminins, l'application qu'on en fait réduit à néant ladite protection. En fait, la femme est bien toujours frappée d'incapacité civile, et seul le bulletin de vote lui assurera le moyen de faire respecter ses droits les plus légitimes. »

On s'occupa beaucoup de protéger la toute petite enfance par divers moyens de contrôle de sa santé, de son état nerveux ou de ses prédispositions normales ou anormales... et on parla aussi en faveur de la paix, car, s'écria M<sup>me</sup> Malaterre-Sellier, les campagnes du Conseil national contre les fléaux sociaux seraient bien vaines, si demain une nouvelle guerre venait tout compromettre, en vouant à la mort les enfants, sauvés grâce à tant de soins vigilants.

Il est impossible de donner ici une idée exacte de l'importance du travail qu'a fourni le Congrès de Lyon, mais quelques-uns des vœux formulés feront comprendre les généreuses préoccupations des congressistes et leur point de vue élevé: qu'une organisation de placement à la campagne préservât, en les éloignant, des enfants psychiquement contaminés par leur milieu; — que toute famille prenant en garde des enfants mineurs soit l'objet préalable d'une enquête sanitaire démontrant qu'aucun membre cohabitant n'est atteint de maladie contagieuse; — que soit étendu à l'enfance le système de dispensaires d'hygiène mentale, avec adjonction d'hospitalisation libre; — que toute famille assistée et nombreuse, quittant la ville pour habiter la campagne, reçoive à titre de secours transitoire une mensualité double de celle qu'elle touchait précédemment, et cela pendant un an. On espère ainsi encourager des familles nécessitées assistées à vivre dans un milieu plus sain que les

<sup>1</sup> D'après le journal *la Française* des 29 novembre et 6 décembre 1924.